

A.A.P.P.M.A DES LACS DE BISCARROSSE

Assemblée Générale ordinaire 2012

Ordre du jour : - Allocution de bienvenue (Pdt)

-Rapport moral (Pdt) -Vote

-Rapport financier (Trésorier) -Vote

-Approbation statuts AAPPMA 2013

- *Diaporama des principales activités (secrétaire)*

-Questions des adhérents

- Pot de l'amitié.

ALLOCUTION DE BIENVENUE

- Remercier les membres présents de participer à l'Assemblée générale.
- Remercier également les autorités (nominatif)

Municipalité :

Mr. LARCHE Adjoint chargé de l'environnement

Fédération de pêche des Landes : Mr. MARSAN (Pdt) Excusé

La presse (Mme LESCOUTTE-GARDENT pour Sud Ouest)

Les présidents des AAPPMA voisines

Personnes excusées

M. Alain Dudon, Maire de Biscarrosse

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR.

RAPPORT MORAL

TRAITE DES PRINCIPALES ACTIONS REALISEES EN 2012

I- GESTION PISCICOLE.

1.1 Droits de pêche.

Notre AAPPMA gère environ 3000 ha de plans d'eau du domaine privé communal classés en 2^{ème} catégorie (lacs nord et sud, petit lac, lagune janille,.) auxquels il faut ajouter les 7 kms de canal transaquitain. **Baux : 31/12/2016**

1.2 Repeuplement.

1.2.1 Carnassiers (Lacs) :
Sandres 200 kg.

Cet alevinage a été réalisé le 15 janvier 2013, le pisciculteur ne pouvant nous livrer après la fermeture. Ce repeuplement consacre un gros effort financier de notre AAPPMA (3600 euros).

Il est à noter que l'alevinage fait de plus en plus débat au sein de notre Conseil d'Administration.

Il nous faut donc agir sur le milieu pour augmenter sa productivité (en particulier en favorisant et protégeant les frayères, ceci me paraît très important pour augmenter le cheptel piscicole...).

Dans ce but des récifs (zones d'habitats) seront immergés sur le lac sud fin 2013, la phase étude étant actuellement en cours sous la houlette de notre fédération.

1.2.2 Truites (canal de Larreillet)

Trois lâchers ont eu lieu:

8/03 : 100 kg d'A.E.C
22/03 : 100 kg d'A.E.C
05/04 : 100 kg d'A.E.C

Lâchers en semaine et mise en réserve jusqu'au samedi. Egalité des pêcheurs. Ces lâchers de truites ont eu un franc succès auprès des pêcheurs adeptes de cette pêche.

1.3 Protection des Frayères

Afin de favoriser une reproduction naturelle et donc une augmentation du cheptel piscicole nous avons obtenu la reconduction de trois arrêtés préfectoraux.

Le premier pour une réserve temporaire de l'ouverture du carnassier jusqu'au 30 juin sur une partie de 1,8 km de la rive Est du lac nord (entre la craste rouye et la craste neuve). Cette frayère visant la protection du sandre a été réalisée et est balisée par des bouées blanches.

Le second pour une réserve temporaire (de l'ouverture du carnassier jusqu'au 30 juin) au port de Nautic Service pour, en particulier, la protection du black bass.

Le troisième pour une réserve permanente de la roselière de la pointe d'Ispes.

1.4 Cormorans

Depuis de nombreuses années notre AAPPMA effectue des tirs de régulation dans le cadre d'arrêtés préfectoraux. Comme les années précédentes nous avons atteint notre quota. De nouveaux tirs de régulation sont prévus au titre de la campagne 2012/ 2013 (quota de 30 ! mais actualisable) avec toutefois une contrainte liée à l'interdiction des cartouches à plomb. Il faut noter que pour avoir des tirs efficaces ceci implique d'utiliser des cartouches au tungstène qui coûtent plus chères que celles au plomb. La facture est bien lourde pour réguler le cormoran, régulation dont l'efficacité n'est d'ailleurs pas évidente dès qu'on lève les yeux tôt le matin ou en soirée!

Monsieur LARCHE confirme le caractère nuisible de ce prédateur et regrette que les quotas soient si faibles en regard des populations séjournant sur les lacs.

1.5 Analyse des chairs de poissons

Suite la découverte de taux de mercure supérieurs à la norme dans des poissons prélevés sur les lacs d'Hourtin et de Lacanau une opération de prélèvements a été effectuée sur les lacs du nord des landes. Elle a été réalisée sous maîtrise d'oeuvre de la FD 33 dans le cadre d'arrêtés préfectoraux.

La campagne sur le lac sud a duré 4 jours et plus d'un mois sur le lac nord pour capturer les quantités requises.

Les résultats sont les suivants :

Lac Sud : Tous poissons (brochet, sandre, gardon ,brème) largement en dessous du seuil admissible . **A noter un cheptel très important en particulier de sandres.**

Monsieur LARCHE se félicite des bons résultats qui vont rassurer les « estivants-pêcheurs » et demande que la presse se fasse l'écho de cette bonne nouvelle.

II- GARDERIE PARTICULIERE.

La garderie est assurée par Messieurs Thierry GOMEZ et Killian BOUCHAIB. De nombreux contrôles ont été effectués à terre d'une part et en bateau d'autre part.

Des sorties ont également été réalisées par les garderies mutualisées des trois AAPPMA du lac Sud (sept sorties) ainsi qu'avec la garderie fédérale.

Quelques chiffres relatifs au travail de nos gardes pour l'année 2012 :

Près de cent cinquante pêcheurs pêchaient sans carte. Beaucoup de prévention mais seulement à peine plus de la moitié se sont mis en règle.

Répression avec près d'une trentaine de PV dont trop sont contestés par les contrevenants (c'est la mode !).

Mais grâce, en particulier, à l'appui de notre Fédération un nombre croissant de procédures arrivent à leur terme.

Monsieur LARCHE souligne le bon travail de nos gardes.

III- ATELIER PECHE NATURE.

Cela fait déjà dix ans que nous avons fondé notre école au sein de laquelle de très nombreux jeunes ont été initiés.

De façon à accueillir des jeunes motivés par une initiation à la pêche et une sensibilisation à la protection du milieu aquatique nous avons mis en place cette année une nouvelle formule de type stages .

De nombreuses actions ont été organisées par les animateurs de l'école de pêche avec pour certaines l'aide du pôle animation de la structure fédérale. Ces séances ont permis à près de deux cent jeunes venant des écoles, du Point Relais Jeunesse et d'une colonie de vacances d'être sensibilisés aux milieux aquatiques et de découvrir la pêche dans une excellente ambiance.

Que ce soit avec les écoles, les centres de loisirs, les colonies de vacances il nous faut poursuivre voire intensifier notre démarche vers les jeunes. Ce sont eux les pêcheurs de demain.

Monsieur LARCHE met l'accent sur notre rôle auprès des jeunes et nous félicite pour notre action.

La municipalité y est très sensible et nous aidera à pérenniser notre action.

IV- ALLIANCE HALIEUTIQUE DES GRANDS LACS

L'AHGL est une association qui réunit les AAPPMA de Biscarrosse, Parentis, Ste Eulalie/Gastes, Sanguinet et Mimizan. Elle a pour objet d'effectuer une gestion harmonieuse des grands lacs du nord landais. Nous traitons en commun de sujets tels que le repeuplement des lacs, la protection des espèces, la lutte contre les plantes invasives, le concours carnassiers.... Ce type de regroupement est maintenant inscrit dans nos statuts.

V-PLANTES INVASIVES

Vous avez certainement tous constaté une prolifération des plantes invasives (en particulier lagarosyphon) rendant les sorties de port délicates voire impossibles pour certains bateaux et interdisant pratiquement la pêche dans les ports. Le lac Sud est aussi touché dans les faibles profondeurs (jusqu'à quatre mètres).

Un constat d'échec (voire même un effet néfaste) du bateau faucardeur a été formulé par la CDC des grands lacs.

Nous avons fait des propositions (arrachage, et surtout pose d'un tapis dans les ports dont l'efficacité a été reconnue par le CEMAGREF...). Suite à un article paru dans la presse les médias (jusqu'au niveau national) se sont emparés de cette problématique. Nous attendons avec grande impatience la suite quant à ce vaste problème qui ne concerne d'ailleurs pas que les pêcheurs mais bien toutes les activités nautiques!

Monsieur LARCHE est parfaitement conscient de ce problème et en subit lui-même les inconvénients.

Il a pris l'initiative d'une réunion réunissant la commune (Sylvain LACOSTE), la CCGL (Laurent PICHKAHN), le Conseil Général des Landes (Lionel FOURNIER et Andoni ZUAZO) et l'indivision D'ANTIN (Mr D'ANTIN et Mme Karine DEBILLE).

L'objet de cette réunion était d'une part, de présenter le bilan de l'opération de faucardage conduite en 2012 et, d'autre part, de débattre de la pertinence de la reconduction de cette opération.

En 2012, 630 m³ de plantes ont été extraits et la commune de BISCARROSSE poursuivra son effort en 2013.

Les travaux seront géographiquement situés dans la conche d'Ispes et sur la zone de Latécoère où Monsieur D'ANTIN signale son intention de participer financièrement.

VI- DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE.

6.1- Parcours carpe.

La pêche à la carpe de nuit a été autorisée pour toute l'année 2012 sur les 3 sites de Navarrosse , du petit lac de Trappes et des postes du Taron par l'obtention d'un nouvel Arrêté Préfectoral.

La fréquentation des sites a été satisfaisante avec une mention particulière pour le petit lac de Trappes et les 4 postes du Taron.

Il est important de noter que le manque de civisme d'une minorité, plus particulièrement en saison estivale, pourrait poser un réel problème pour la poursuite de cette pêche spécifique.

Il y a également une problématique avec les chasseurs aux tonnes. En conséquence les postes du Taron, pour d'impérieux problèmes de sécurité, ne seront ouverts que du 1^{er} mars au 31 juillet 2013.

6.2-Concours de Pêche au coup

Nous avons organisé deux concours de pêche du bord ; le 14 juillet et le 15 août au petit lac de Trappes qui pour la circonstance avait été mis en valeur par les Services Techniques municipaux. Merci à eux.

Il s'agissait d'une pêche au tout venant sans lâcher de truites. Bonne ambiance et participation satisfaisante (une trentaine de concurrents) malgré la gêne croissante due aux plantes envahissantes pour la pêche du bord.

Monsieur LARCHE a particulièrement apprécié la participation des jeunes (1/3)et notre initiative concernant à attribuer un lot à chacun d'entre eux.

6.3-Concours carnassiers

Le 26 mai les AAPPMA de Biscarrosse, Parentis, Gastes/Ste Eulalie et de Sanguinet ont organisé dans le cadre de l'AHGL le septième concours carnassiers de niveau national sur le lac sud. Soixante sept bateaux c'est à dire 134 concurrents ont participé à cette édition. Il est important de noter que le règlement de ce concours impose de pratiquer le "no kill" c'est à dire que tous les poissons sont remis vivants à l'eau.

Doté de 12000 euros de prix ce concours a connu un très beau succès. Devant le succès grandissant le comité d'organisation a décidé de reconduire cette manifestation en 2013.Ce sera à Gastes le 14 Septembre 2013.

Monsieur LARCHE souligne l'organisation et l'envergure de ce concours et continuera à nous aider en nous faisant bénéficier des structures installées pour la fête de l'hydraviation.

6.4- Postes handipêche

Les cinq postes handipêche qui relèvent de la municipalité et qui ont été partiellement payés par les pêcheurs mériteraient d'être rénovés.

Monsieur LARCHE indique que la municipalité fournira le produit de traitement.

6.5 Lagune Janille

Nous souffrons d'un cruel déficit de sites permettant la pêche du bord du fait des plantes invasives. Avec l'aide de la municipalité nous avons entrepris des travaux de nettoyage avec l'objectif de tripler le nombre de postes de pêche sur cette lagune Janille. Ce type d'action pourrait être étendu au trou du parterre.

Monsieur LARCHE nous apprend que ces travaux sont programmés semaine 13 (du 26 au 28 mars).

Ils seront réalisés par les élèves du Lycée Agricole « la ville d'AVY » (Côtes d'Armor).

VII-MARAIS DE LAOUADIE.

La mairie de Biscarrosse souhaite une mise en valeur écologique du marais de Laouadie d'une superficie totale de près de 100 hectares. Pour cela elle a lancé un projet rassemblant les fédérations de chasse et de pêche qui ont des objectifs communs. Pour nous pêcheurs et protecteurs des milieux aquatiques il s'agit de réhabiliter cette zone humide perturbée par la réalisation du canal transaquitain afin de permettre en particulier la reproduction du brochet. La réalisation d'un broyage de la végétation arbustive par la fédération de chasse a permis l'apparition d'une strate herbacée favorable à la reproduction du brochet sur une douzaine d'ha.

Nous avons eu le plaisir de voir les premiers juvéniles de brochets lors de pêches électriques effectuées par la fédération. Par ailleurs des aménagements importants ont été réalisés (pose d'une buse aval efficace, réalisation d'une clôture afin de recevoir à terme du bétail qui assurera l'entretien du marais).

Précisons que le coût pour notre AAPPMA sera de 1.600 euros en 2013.

Monsieur LARCHE : les travaux vont se poursuivre selon l'échéancier prévu. Prochainement, les fils de clôture seront installés afin que le troupeau de bovins y séjourne au printemps.

VIII- CLUB MOUCHE

Créée en 1996 cette ancienne section de l'AAPPMA est désormais un club autonome appelé « l'Émergente du Born ». Ce club pour lequel il faut acquitter une cotisation spécifique enseigne les diverses activités liées à la pêche à la mouche.

IX BILAN CARTES de PECHE 2012

Rappelons que la délivrance des cartes de pêche a été réalisée uniquement par internet soit par les dépositaires (Super U, Briconautes et l'Office du Tourisme) soit par les permanences à la Maison de l'Eau et de la Pêche et aussi directement par les internautes.

Nous déplorons le refus du MAP de Biscarrosse qui assurait près des $\frac{3}{4}$ des ventes. Ceci a nécessité un gros effort de communication de la part de notre association pour informer les pêcheurs du nouveau dispositif mis en place.

Carte majeur	699	(-64)
Carte découverte femme	74	(-6)
Carte mineur	131	(0)
Carte vacances	174	(-16)
Carte journalière	248	(-49)
Carte découverte (-12 ans)	648	(-13)

Globalement c'est une diminution de 70 cartes par rapport à 2011 qu'il nous faut déplorer ce qui porte à 904 le nombre de membres actifs.

XII CARTE de PECHE 2013

Pour 2013 la carte de pêche « personne majeure » subi une augmentation de 3 euros (65 à 68 euros) de la CPMA (taxe nationale). Précisons que notre fédération départementale a refusé d'augmenter de un euro la part fédérale comme préconisé par notre Union Régionale. Les tarifs des autres cartes restent inchangés hormis la carte découverte (- 12 ans) qui passe de 2 à 3 euros.

Il est important de noter la mise en place d'une carte interfédérale (incluant la vignette halieutique) au coût de 89 euros (+ 4 euros-décision nationale-) permettant de pêcher dans 73 départements.

Grosse déception avec la carte vacances toujours à 30 euros. Mais qui prend le nom d'hebdomadaire!!! Ce n'est pas comme cela que l'on va générer des touristes pêcheurs !

QUESTIONS SUR LE RAPPORT MORAL ?

Pas de questions

VOTE POUR L'ADOPTION DU RAPPORT MORAL

Adopté à l'unanimité

RAPPORT FINANCIER

CHARGES		PRODUITS	
Versement FNPF	4565	Vente de permis	14511
Achat Poissons	850	Recettes des animations	990
Achat matériel	2257	Subventions reçues	8472
fluides MEP	1706	Dons	300
Bateau	1244	Produits des amendes	1550
Entretien MEP	2120	Produits exceptionnels	1581
Garderie	1774		
Entretien terrain	712		27404
assurances	776		
Communication	1601	PERTE	1490
Animation	2509		
Frais AG 40	802		
Insertions guide fédéral	592		
Frais déplacement	2501		
Ristournes dépositaires	29		
Convivialité MEP	2226		
Téléphonie, Internet	1075		
Frais postaux	285		
Frais cotisations diverses	406		
Subventions données	800		
Charges exceptionnelles	65		
	28894		28894

QUESTIONS SUR LE RAPPORT FINANCIER ?

Pas de questions

VOTE POUR L'ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER

Adopté à l'unanimité

PROJECTION D'UN DIAPORAMA ILLUSTRANT LES PRINCIPALES ACTIONS DE L'AAPPMA EN 2012

QUESTIONS DES MEMBRES

Pas de questions

**REMERCIEMENTS À LA
MUNICIPALITÉ ET TOUS LES
MEMBRES PRÉSENTS
L'AAPPMA VOUS SOUHAITE UNE
BONNE PECHE EN 2013**

POT DE L'AMITIÉ.